

AA NICE

Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 2.000,00 €

31 Avenue Simone Veil - Le Palazzo - 06200 NICE

800 091 613 RCS NICE

EXTRAIT DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JUIN 2026**DEUXIÈME DECISION***Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025***L'Associée Unique,**

comme conséquence de la décision qui précède,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 413.304 € de la manière suivante :**Origine**

- résultat bénéficiaire de l'exercice : **413.304 €**
 - autres réserves antérieures : **242.979 €**

Soit un montant distribuable de **656.283 €****Affectation**

- A titre de dividendes à hauteur de **400.000 €**
 - dotation aux *autres réserves*, à hauteur de **256.283 €**

le compte *autres réserves* est porté à 256.283 €.**Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende**

Le dividende unitaire est donc de 200 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2026.**rappelle**, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31122024	200.000 €	0 €	0 €
31122023	200.000 €	0 €	0 €
31122022	250.000 €	0 €	0 €

Extrait certifié conforme au procès-verbal original
 Le Président

AA NICE

Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 2.000,00 €
31 Avenue Simone Veil - Le Palazzo - 06200 NICE
800 091 613 RCS NICE

Comptes annuels clos le 31 décembre 2025

Bilan

Certifiés sincères et véritables
Le président

DocuSigned by:
 **BARTHOLE Patrice**
996C4038D60B4A1...

Le présent acte a été signé par voie électronique le 30 juin 2026 | 4:13:57 PM CEST, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme www.docusign.com, ainsi que le reconnaît et l'accepte le signataire.

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	9 508	9 508			744	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				5		11
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	326 484	261 633	64 851		99 626	
Autres immobilisations corporelles	572 344	507 685	64 659		103 304	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	908 336	778 826	129 510	5	203 675	11
Stocks et en-cours				2		2
Mat. premières, autres approv.	38 665		38 665		29 623	
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes					562	
Créances (2)				87		77
Créances Clients et comptes ratt.	5 009		5 009		19 533	
Autres créances	2 155 512		2 155 512		1 370 415	
Charges constatées d'avance	71 265		71 265		102 983	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	76 326		76 326	3	77 451	4
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	2 346 777		2 346 777	95	1 600 567	89
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 255 113	778 826	2 476 287	100	1 804 242	100

(2) Dont à moins d'un an

2 231 786

BILAN PASSIF

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 2 000)	2 000		2 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		10		8
Réserve légale	200		200	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	242 979		148 687	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	413 304	17	294 292	16
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	658 483	27	445 179	25
Provisions pour risques			15 214	1
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)			15 214	1
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 433	1	135 666	8
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 383 849	56	834 962	46
Dettes fiscales et sociales	268 991	11	274 305	15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	138 531	6	98 916	5
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	1 817 804	73	1 343 849	74
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	2 476 287	100	1 804 242	100

(1) Dont à moins d'un an

1 817 804

COMPTE DE RÉSULTAT

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	7 004 755	6 930 233	74 523	1
Montant net du chiffre d'affaires	7 004 755	6 930 233	74 523	1
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions	83 500	70 236	13 264	19
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 214	43 274	-28 061	-65
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	15 853	9	15 844	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 119 322	7 043 752	75 570	1
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	45 859		45 859	
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.	1 853 806	1 810 200	43 606	2
Variation de stocks	-8 763	-472	-8 291	
Autres achats et charges externes	2 514 317	3 039 647	-525 330	-17
Impôts, taxes et versements assimilés	61 881	69 954	-8 073	-12
Salaires	1 233 834	1 409 140	-175 306	-12
Cotisations sociales	210 885	244 715	-33 830	-14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	77 960	106 855	-28 895	-27
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	623 024	1 541	621 483	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 612 802	6 681 581	-68 778	-1
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	506 520	362 171	144 349	40
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	44 977	30 222	14 755	49
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	44 977	30 222	14 755	49
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	396	1 896	-1 499	-79

COMPTE DE RÉSULTAT

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	396	1 896	-1 499	-79
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	44 581	28 326	16 254	57
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	551 100	390 497	160 603	41
Produits exceptionnels (VII)		2 200	-2 200	-100
Charges exceptionnelles (VIII)		174	-174	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		2 026	-2 026	-100
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	137 796	98 231	39 565	40
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	7 164 299	7 076 174	88 125	1
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 750 995	6 781 881	-30 887	
BÉNÉFICE OU PERTE	413 304	294 292	119 012	40
(2) Dont produits concernant les entités liées	44 977	30 222		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 476 287,00 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 413 304,09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		DE 5 À 10
Matériels outillages et industriels		DE 5 À 10
Matériels outillages		DE 3 À 5
Matériels de bureau et info.		DE 3 À 10
Concessions et droits sim.		DE 5 À 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie d'un groupe intégré fiscalement, art 223 et suivants du CGI, à compter du 01/01/2017 :

- La société PBKN HOLDING est société tête de groupe ;
- La société PBKN2 est société fille ;
- La société AA NICE est société fille ;
- La société OSKB est société fille ;
- La société PBKN3 est société fille ;
- La société PBKN4 est société fille ;
- La société PBKN5 est société fille

Chacune des sociétés constate comptablement la charge ou l'économie d'impôt qu'elle engendre pour le groupe, calculée sur son résultat fiscal individuel.

Depuis le 01/01/2025, ces nouvelles filiales sont intégrées :

- La société FREJUS CPBK
- La société PBKN 6
- La société PBKN 7
- La société PBKN 8

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	9 508,00		
TOTAL	9 508,00		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	325 683,93		39 527,24
Installations générales, agencements et aménagements divers	415 559,77		2 995,83
Matériel de bureau, informatique & mobilier	153 788,40		2 789,00
TOTAL	895 032,10		45 312,07
TOTAL GENERAL	904 540,10		45 312,07

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			9 508,00	
TOTAL			9 508,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		38 727,35	326 483,82	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			418 555,60	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		2 789,00	153 788,40	
TOTAL		41 516,35	898 827,82	
TOTAL GENERAL		41 516,35	908 335,82	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			8 764,00	744,00		9 508,00
TOTAL			8 764,00	744,00		9 508,00
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			226 058,00	35 575,01		261 633,01
Inst. générales, agencts divers			322 251,51	37 701,57		359 953,08
Matériel de bureau, informatique			143 792,37	3 939,61		147 731,98
TOTAL			692 101,88	77 216,19		769 318,07
TOTAL GENERAL			700 865,88	77 960,19		778 826,07

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES STOCKS				
	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Matières premières	29 623,00	336 063,21	327 020,90	38 665,31
TOTAL	29 623,00	336 063,21	327 020,90	38 665,31

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	5 009,16	5 009,16	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	444,00	444,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	208 736,34	208 736,34	
Autres impôts, taxes et versements	18 772,10	18 772,10	
Groupe et associés (2)	1 919 196,12	1 919 196,12	
Débiteurs divers	8 363,00	8 363,00	
Charges constatées d'avance	71 265,08	71 265,08	
TOTAL	2 231 785,80	2 231 785,80	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
	Montant
TOTAL	
PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Créances clients et comptes rattachés	581,16
Autres créances	200,00
TOTAL	781,16

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 000,00	1,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 000,00	1,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour litiges	15 213,67		15 213,67		
TOTAL	15 213,67		15 213,67		
Dont dotations & reprises d'exploitation			15 213,67		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	26 432,90	26 432,90		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 383 849,34	1 383 849,34		
Personnel et comptes rattachés	191 004,82	191 004,82		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 794,48	64 794,48		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 295,25	11 295,25		
Autres impôts et taxes assimilées	1 896,15	1 896,15		
Groupes et associés (2)	137 796,00	137 796,00		
Autres dettes	734,86	734,86		
TOTAL	1 817 803,80	1 817 803,80		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	106 731,92			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Compte tenu de la pyramide des âges et de l'ancienneté du personnel, les engagements en matière de retraite sont considérés comme non significatifs.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
C/C PBKN HOLDING			1 919 196,12			1 919 196,12
TOTAL (1)			1 919 196,12			1 919 196,12
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL			1 919 196,12			1 919 196,12

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements reçus						
Caution solidaire sur emprunt crédit agricole	997 756,00					997 756,00
TOTAL	997 756,00					997 756,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
Ventes de produits finis	6 966 022,39	6 836 757,00
Autres produits (dont prestations)	38 733,00	93 476,00
TOTAL	7 004 755,39	6 930 233,00

Cette information est-elle complète ? Oui

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5 800,00	4 900,00
TOTAL	5 800,00	4 900,00

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2025

AA NICE

31 Avenue Simone Veil
Le Palazzo
06 200 NICE

SAS au capital de 2 000 €
RCS Nice 800 091 613

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société : AA NICE

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Associée unique de la société AA NICE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AA NICE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montbrison, le 17 juin 2026,

Le Commissaire aux comptes

SAGEC AUDIT



Pascal GENEVRIER
Associé

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	9 508	9 508			744	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				5		11
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	326 484	261 633	64 851		99 626	
Autres immobilisations corporelles	572 344	507 685	64 659		103 304	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	908 336	778 826	129 510	5	203 675	11
Stocks et en-cours				2		2
Mat. premières, autres approv.	38 665		38 665		29 623	
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes					562	
Créances (2)				87		77
Créances Clients et comptes ratt.	5 009		5 009		19 533	
Autres créances	2 155 512		2 155 512		1 370 415	
Charges constatées d'avance	71 265		71 265		102 983	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	76 326		76 326	3	77 451	4
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	2 346 777		2 346 777	95	1 600 567	89
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 255 113	778 826	2 476 287	100	1 804 242	100

(2) Dont à moins d'un an

2 231 786

BILAN PASSIF

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 2 000)	2 000		2 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		10		8
Réserve légale	200		200	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	242 979		148 687	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	413 304	17	294 292	16
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	658 483	27	445 179	25
Provisions pour risques			15 214	1
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)			15 214	1
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 433	1	135 666	8
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 383 849	56	834 962	46
Dettes fiscales et sociales	268 991	11	274 305	15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	138 531	6	98 916	5
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	1 817 804	73	1 343 849	74
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	2 476 287	100	1 804 242	100

(1) Dont à moins d'un an

1 817 804

COMPTE DE RÉSULTAT

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	7 004 755	6 930 233	74 523	1
Montant net du chiffre d'affaires	7 004 755	6 930 233	74 523	1
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions	83 500	70 236	13 264	19
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 214	43 274	-28 061	-65
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	15 853	9	15 844	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 119 322	7 043 752	75 570	1
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	45 859		45 859	
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.	1 853 806	1 810 200	43 606	2
Variation de stocks	-8 763	-472	-8 291	
Autres achats et charges externes	2 514 317	3 039 647	-525 330	-17
Impôts, taxes et versements assimilés	61 881	69 954	-8 073	-12
Salaires	1 233 834	1 409 140	-175 306	-12
Cotisations sociales	210 885	244 715	-33 830	-14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	77 960	106 855	-28 895	-27
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	623 024	1 541	621 483	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 612 802	6 681 581	-68 778	-1
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	506 520	362 171	144 349	40
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilière et créances actif Immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	44 977	30 222	14 755	49
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	44 977	30 222	14 755	49
Charges financières				

COMPTE DE RÉSULTAT

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	396	1 896	-1 499	-79
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	396	1 896	-1 499	-79
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	44 581	28 326	16 254	57
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	551 100	390 497	160 603	41
Produits exceptionnels (VII)		2 200	-2 200	-100
Charges exceptionnelles (VIII)		174	-174	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		2 026	-2 026	-100
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	137 796	98 231	39 565	40
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	7 164 299	7 076 174	88 125	1
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 750 995	6 781 881	-30 887	
BÉNÉFICE OU PERTE	413 304	294 292	119 012	40

(2) Dont produits concernant les entités liées

44 977

30 222

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 476 287,00 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 413 304,09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n° 2022-06.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, la société a appliqué pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022, modifiant les règles de présentation des comptes annuels, notamment en matière de transferts de charges, de charges à payer et de produits à recevoir, ainsi que de définition du résultat exceptionnel.

Ce règlement a notamment pour effet :

- La suppression de la possibilité d'enregistrer des transferts de charges en produits d'exploitation, les opérations concernées étant désormais comptabilisées directement en diminution du compte de charges concerné ou par reclassement approprié ;
- Le reclassement au bilan des charges constatées d'avance précédemment présentées en comptes de régularisation actif, ainsi que des comptes courants créditeurs antérieurement présentés en autres dettes ;
- Le redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux événements majeurs, inhabituels et peu fréquents, à l'exclusion des opérations de gestion courante précédemment classées en exceptionnel.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		DE 5 À 10
Matériels outillages et industriels		DE 5 À 10
Matériels outillages		DE 3 À 5
Matériels de bureau et info.		DE 3 À 10
Concessions et droits sim.		DE 5 À 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie d'un groupe intégré fiscalement, art 223 et suivants du CGI, à compter du 01/01/2017 :

- La société PBKN HOLDING est société tête de groupe ;
- La société PBKN2 est société fille ;
- La société AA NICE est société fille ;
- La société OSKB est société fille ;
- La société PBKN3 est société fille ;
- La société PBKN4 est société fille ;
- La société PBKN5 est société fille

Chacune des sociétés constate comptablement la charge ou l'économie d'impôt qu'elle engendre pour le groupe, calculée sur son résultat fiscal individuel.

Depuis le 01/01/2025, ces nouvelles filiales sont intégrées :

- La société FREJUS CPBK
- La société PBKN 6
- La société PBKN 7
- La société PBKN 8

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS				
	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation		
		suite à rééval.	acquisition	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	9 508,00			
TOTAL	9 508,00			
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	325 683,93		799,89	
Installations générales, agencements et aménagements divers	415 559,77		2 995,83	
Matériel de bureau, informatique & mobilier	153 788,40			
TOTAL	895 032,10		3 795,72	
TOTAL GENERAL	904 540,10		3 795,72	
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			9 508,00	
TOTAL			9 508,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			326 483,82	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			418 555,60	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			153 788,40	
TOTAL			898 827,82	
TOTAL GENERAL			908 335,82	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS						
	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			8 764,00	744,00		9 508,00
TOTAL			8 764,00	744,00		9 508,00
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			226 058,00	35 575,01		261 633,01
Inst. générales, agents divers			322 251,51	37 701,57		359 953,08
Matériel de bureau, informatique			143 792,37	3 939,61		147 731,98
TOTAL			692 101,88	77 216,19		769 318,07
TOTAL GENERAL			700 865,88	77 960,19		778 826,07

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES STOCKS				
	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Matières premières	29 623,00	336 063,21	327 020,90	38 665,31
TOTAL	29 623,00	336 063,21	327 020,90	38 665,31

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	5 009,16	5 009,16	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	444,00	444,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	208 736,34	208 736,34	
Autres impôts, taxes et versements	18 772,10	18 772,10	
Groupe et associés (2)	1 919 196,12	1 919 196,12	
Débiteurs divers	8 363,00	8 363,00	
Charges constatées d'avance	71 265,08	71 265,08	
TOTAL	2 231 785,80	2 231 785,80	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	71 265,00
TOTAL	71 265,00

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	581,16
Autres créances	18 972,00
TOTAL	19 553,16

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 000,00	1,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 000,00	1,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour litiges	15 213,67		15 213,67		
TOTAL	15 213,67		15 213,67		
Dont dotations & reprises d'exploitation			15 213,67		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	26 432,90	26 432,90		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 383 849,34	1 383 849,34		
Personnel et comptes rattachés	191 004,82	191 004,82		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 794,48	64 794,48		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 295,25	11 295,25		
Autres impôts et taxes assimilées	1 896,15	1 896,15		
Groupes et associés (2)	137 796,00	137 796,00		
Autres dettes	734,86	734,86		
TOTAL	1 817 803,80	1 817 803,80		

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 106 731,92

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES À PAYER	
	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 041 281,47
Dettes fiscales et sociales	129 468,11
TOTAL	1 170 749,58

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Compte tenu de la pyramide des âges et de l'ancienneté du personnel, les engagements en matière de retraite sont considérés comme non significatifs.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
C/C PBKN HOLDING			1 919 196,12			1 919 196,12
TOTAL (1)			1 919 196,12			1 919 196,12
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL			1 919 196,12			1 919 196,12

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements reçus						
Caution solidaire sur emprunt crédit agricole	997 756,00					997 756,00
TOTAL	997 756,00					997 756,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
Ventes de produits finis	6 966 022,39	6 836 757,00
Autres produits (dont prestations)	38 733,00	93 476,00
TOTAL	7 004 755,39	6 930 233,00

Cette information est-elle complète ? Oui

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		
	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5 800,00	4 900,00
TOTAL	5 800,00	4 900,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EFFECTIFS MOYENS		
	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise	5,00	6,00
Employés et techniciens	25,00	20,00
PERSONNEL SALARIÉ	31,00	27,00